

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISERE)

L'an deux mil vingt le cinq du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Céline REVOL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de la convocation : 27 février 2020

Présents : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Jennifer SEVE, René HUBERT (Adjoint), Françoise BOUCHER, Élodie CHABOUD, Patrick CHATAIN, Hervé GROLEAU, Louis LE GUILLOU, Bernard PIERRE, Nathalie REVOL, Marc RIBET, Martine RIZZON, Édith ROUX, (conseillers municipaux). Yves DURET, et Myriam TRILLAT prennent part au Conseil en cours de séance. Absente : Isabelle QUEYRON.

Secrétaire de séance : Céline REVOL

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et dix minutes en remerciant les Conseillers de leur présence pour le dernier conseil de ce mandat et en relatant les événements de la commune depuis la séance de du 28 janvier.

- le 30 janvier, a eu lieu la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) avec la présence de Mr SIGNOL des impôts fonciers, présence très appréciée par tous permettant de mieux comprendre le fonctionnement des CCID et le rôle de chacun. Il est apparu nécessaire d'actualiser les données avec un rattrapage des classifications des biens non-revalorisés depuis de nombreuses années avec environ 79 maisons classées 7 (non-habitable), il s'agit donc de l'objectif fixé pour 2021.
- le 31 janvier, s'est déroulée la réception de remise d'un chèque au bénéfice de notre CCAS par l'artisan-boulangier TRILLAT-RABILLOU pour l'opération « Brioches ». L'ensemble du Conseil réitère ses chaleureux remerciements.
- le 5 février l'assemblée générale de la bibliothèque a fait état d'un fonctionnement satisfaisant avec une comptabilité saine. Les nouveaux horaires ont été acceptés et le public semble y avoir adhéré.

Myriam TRILLAT et Yves DURET prennent part au Conseil à 19h15 portant ainsi le nombre de présents à 17 (17 votants).

- en février, la commission finances s'est réunie à plusieurs reprises pour la préparation du budget de fonctionnement et d'investissement.
- le 6 février l'association Mémoire du village s'est réunie en Assemblée Générale, au cours de laquelle leur a été soumise l'idée d'un travail sur le recueil des photos anciennes de Romagnieu dans l'objectif de les mettre en valeur.
- le 7 février a été reçue notre Députée, Madame MEYNIER-MILLEFERT. Il s'agissait pour celle-ci de faire un bilan de mandat avec le thème de la mobilité en axe principal de travail et surtout le projet Lyon-Turin qui devrait aboutir pour 2030, projet qu'elle suit sereinement. Pour Romagnieu, ont été abordées les difficultés rencontrées au quotidien en qualité d'agricultrice (loi engagement et proximité), avec des questions environnementales pour les agriculteurs ZNT (n'ont plus le droit de traiter à moins de 5 mètres des propriétés) et en tant que Maire, comment gérer les doléances des particuliers par rapport à cette problématique. Notre Députée va se renseigner sur cette problématique. Madame le Maire a écrit un courrier à ce sujet.
- le 11 février s'est tenue la dernière réunion du CCAS avec un bilan positif par rapport aux décisions prises (colis de Noël, repas des Aînés, ...).
- le 14 février, une rencontre avec l'association de la pêche avait été programmée pour rappeler quelques points organisationnels et préciser les modalités de communication pour les demandes éventuelles liées à cette activité.

- le 17 février, la conférence territoriale a travaillé sur la répartition des crédits non consommés.
- le 20 février, les membres de la commission élection se sont, une dernière fois réunis. Romagnieu comptabilise 1264 électeurs avec une parité correcte (625 femmes et 639 hommes).
- le 26 février le SIEGA et le Département ont participé à une réunion sur site au niveau du quartier de la Bruyère pour étudier la demande de particuliers de déverser les eaux traitées dans les fossés de la départementale. L'étude du terrain a permis la découverte d'une canalisation d'eaux pluviales datant approximativement des années 60, probablement réalisée par la commune (pas de trace administrative).
- le 27 février s'est déroulé le dernier Conseil communautaire, l'occasion pour la Présidente des VDD d'offrir à chaque élu(e), une médaille en bois à l'effigie de la communauté de communes.
- le 2 mars, s'est tenue une réunion avec notre locataire-gérant du snack de la Base de loisirs pour préparer la saison à venir. Le snack ouvrira le 1^{er} avril et s'orientera vraisemblablement plus sur du « snaking ».
- enfin, pour terminer, le 3 mars les membres de la commission urbanisme se sont réunis pour étudier les demandes d'autorisation de travaux liés au droit des sols, permettant que cette gestion soit à jour pour le prochain mandat.
- Le Maire clôture ce préambule en précisant une modification de l'ordre du jour de la présente séance avec une suppression du point relatif aux travaux de peinture puisque ce dossier n'est pas suffisamment avancé en l'état, il sera donc présenter ultérieurement.

Approbation/Concordance Cptes Adm./Gestion 2019 des Frêchères (délibération n°2020-012)

Le Maire confirme donc la bonne concordance entre les comptes tenus par la trésorerie (compte de gestion) et par la commune (compte administratif) du Budget Annexe du lotissement des Frêchères puisqu'il n'y a eu aucune écriture au cours de l'exercice 2019.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, CONSTATE la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget Annexe du lotissement des Frêchères, APPROUVE le compte de gestion 2019 tenu par le comptable public et le compte administratif 2019 du budget Annexe du lotissement des Frêchères tenu par la commune, et CHARGE Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

Vote du budget annexe prévisionnel 2020 du lotissement des Frêchères (délibération n°2020-014)

Le Maire propose de prévoir les crédits budgétaires correspondant à la valeur de stock constatée en arrondissant à 500 000€ pour les écritures de début d'année d'annulation de stock (recettes d'investissement compte 3555/040 et dépenses de fonctionnement compte 71355/042) et de constat de stock final en ajoutant le déficit cumulé s'élevant à 268 063,33€, soit 768 063,33€ en recette de fonctionnement compte 71355 et dépense d'investissement compte 3555. Ces sommes sont complétées par les résultats antérieurs reportés et la dette à la commune, soit :

Objet	compte	Investissement		Fonctionnement	
		recettes	Dépenses	recettes	dépenses
Annul. stock initial	c/3555	500 000€			
	c/71355				500 000€
Constat stock final	c/3555		500 000€ + 268 063,33€		

	c/71355			500 000 [€] + 268 063,33 [€]	
Dette à la commune (pour équilibre budgétaire)	168748		92 363,33 [€]		
Résultat reporté antérieur		360 426,66 [€]			268 063,33 [€]
Totaux		860 426,66	860 426,66	768 063,33	768 063,33

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE les prévisions budgétaires détaillées ci-dessus pour le budget annexe du lotissement des Frêchères au titre de l'exercice 2020, et CHARGE Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

Le Maire rappelle qu'il n'y a pas eu de vente de lots (désistements des 2 potentiels acquéreurs

Approbation/Concordance Cptes Adm./Gestion 2019 de la commune (délibération n°2020-015)

Le Maire présente à l'Assemblée les consommations de crédits alloués pour l'année 2019. Le résultat de l'exercice 2019 fait apparaître en section de fonctionnement un résultat excédentaire de 216 650,98[€] et, en section d'investissement, un résultat déficitaire de 256 792,89[€].

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 de la commune (délibération n°2020-016)

A ce résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de 216 650,98€, il faut ajouter le résultat cumulé arrêté au 31/12/2018 (1 395 545,47€) auquel sont déduits les 91 964,31€ qui avait été affectés à l'investissement pour l'exercice 2019. Il convient enfin d'ajouter au résultat obtenu, les 7 042,43€ d'actif de l'AFR qui a été dissoute en 2019 et reversé au budget de la commune.

Nous obtenons donc un résultat à affecter au 1^{er} janvier 2020 de : 1 527 274,57€.

Notre déficit cumulé d'investissement s'élevant à 206 071,75€ (nous avons un résultat cumulé d'investissement au 31/12/2018 de + 50 721,14€ auxquels il faut déduire le résultat déficitaire de l'exercice 2019 (- 256 792,89€), il faut prélever sur le résultat à affecter cette somme augmenter des RAR (Restes à Réaliser) de l'année 2019 s'élevant à 138 500€.

Notre besoin de financement est donc de 344 571,75€.

Le Maire propose donc l'affectation du résultat de fonctionnement s'élevant à 1 527 274,57€ comme suit :

- pour la section d'investissement à hauteur de 344 571,75€ (c/1068) et
- pour la section de fonctionnement de 1 182 702,82€ (c/R002)

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, CONSTATE la concordance des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2019, APPROUVE le compte de gestion 2019 tenu par le comptable public et le compte administratif 2019 de la commune, DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement comme exposé ci-dessus, et CHARGE Madame le Maire des formalités liées à ces décisions.

Vote des taux de fiscalité directe locale (délibération n°2020-017)

Le Maire rappelle au Conseil que les taux de fiscalité directe locale avaient été augmentés de 1,5% en 2018 et restés stables en 2019 et précise que la loi de finances pour 2020 dispose que le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2020 est égal au taux appliqué en 2019.

Il est proposé à l'Assemblée de maintenir les taux actuels de la fiscalité directe locale pour l'année 2020.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, FIXE les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020 comme suit :

- ☑ *Taxe d'habitation : 6,74%*
- ☑ *Taxe Foncière (Bâti) : 13,38%*
- ☑ *Taxe Foncière (Non Bâti) : 42,37%*

Et CHARGE Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

Vote du budget primitif 2020 de la commune *(délibération n°2020-018)*

Le Maire présente les différents programmes d'investissement prévus par les commissions finances et travaux représentant un total de dépenses de 253 300€ aux chapitre 20 et 21 (immobilisations) et 534 500€ au chapitre 23 (immobilisations en cours). A été de même prévu au titre des dépenses d'investissement 1 000€ de restitution de caution (chapitre 16).

À ces sommes il convient d'ajouter les dépenses des restes à réaliser (138 500€) et le déficit d'exécution reporté (206 071,75€). Ce qui représente un total de 1 133 371,75€ de dépenses d'investissement.

Au niveau des recettes d'investissement, sont prévus 2 000€ de caution, 88 610€ de FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et TA (Taxe d'Aménagement), 129 500€ de subventions notifiées à recevoir (Région et Département), 35 000€ de DETR notifiée, 30 000€ d'attribution de compensation des VDD et 9 000€ de fonds de concours des VDD, sommes auxquelles il convient d'ajouter l'affectation de résultats votée précédemment (344 571,75€). Ce qui représente un total de recettes d'investissement de 638 681,75€

La différence de ces dépenses et recettes de la section d'investissement impose un besoin de financement de 494 690€ que la commission propose de prélever de la section de fonctionnement, ce qui permet **d'équilibrer cette section d'investissement pour un total de 1 133 371,75€ en dépenses et en recettes.**

La section de fonctionnement est ensuite présentée en commençant par l'étude de l'attribution de subventions aux associations. Il est donc proposé, dans le cadre de la confection et vote du budget 2020 les attributions de subventions aux associations suivantes pour un total de 9 530€ *(l'enveloppe globale proposée étant de 10 000€ pour laisser la possibilité aux associations en cours de finalisation de leur procédure de déclaration administrative, de se voir attribuer le cas échéant une subvention) :*

- ✓ 90€ pour la Chasse, l'Amicale des donneurs de sang, le Comité des Fêtes, Deuch'Ment Bien, Form'Équilibre, le Fun Car, Les Amis de St Hilaire, La Ligue contre le Cancer, Mémoire du Village, les Pêcheurs, et le Relais du Guiers et de l'Ainan ;
- ✓ 110€ pour les associations s'occupant des jeunes : l'Amicale des Boules (augmentée d'une subvention exceptionnelle de 390€ pour l'organisation du championnat de France qui sera organisée en mai à Romagnieu), Les Balles Jaunes du Guiers, le Cyclo-Club, l'Espérance Club de Twirling Baton (augmentée d'une subvention exceptionnelle de 140€ pour leur participation au championnat du Monde en Espagne), les Jeunes Sapeurs-Pompiers du Dauphiné, Tour de Danse ;
- ✓ 350€ pour l'association St Christophe *(ex-Union paroissiale)*
- ✓ 700€ pour les associations s'occupant des personnes âgées : Ambre Service, et l'ADMR (ADMR chargée ensuite de répartir entre les SSIAD *(infirmières à domicile)* et SSAD *(aides à domicile)* dont elle organise les interventions),
- ✓ 1 200€ pour Vallée du Guiers FC (foot intercommunal), 1 400€ pour le Sou des écoles, et 3 000€ pour ABCD'R (bibliothèque).

Le détail des prévisions budgétaires pour cette section de fonctionnement est ensuite présenté au Conseil avec un total de 1 003 312,82€ au chapitre des charges à caractère général (ch.011), 489 800€ en charges de personnel et frais assimilés (ch.012), 131 050€ au chapitre 65 d'autres charges de gestion courante (indemnités, service incendie, subventions, organismes de regroupement,), 1 050€ de charges exceptionnelles (ch.67) (avoirs sur factures). À ces sommes est ajoutée la somme de 494 690€ à virer à la section d'investissement (voir plus haut). Ce qui représente un total de 2 119 902,82€ de dépenses de fonctionnement.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévus 1 000€ au chapitre des atténuations de charges (ch.013) pour les remboursements divers, 147 200€ de produits de services (ch.70), 454 150€ pour les impôts et taxes (ch.73), 324 500€ de dotations (ch.74), 10 100€ d'autres produits de gestion courantes (ch.75) (loyers divers). À ces sommes, il convient d'ajouter l'affectation de résultats votée précédemment (1 182 702,82€) Ce qui représente un total de 2 119 902,82€ de recettes de fonctionnement.

La section de fonctionnement est donc équilibrée pour un total de 2 119 902,82€ en dépenses et en recettes.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE les prévisions budgétaires telles que présentées ci-dessus, VOTE le Budget Primitif principal de la commune 2020 avec un total équilibré de 1 133 371,75€ en section d'investissement et un total équilibrée de 2 119 902,82€ en section de fonctionnement, soit un budget total équilibré de 3 253 274,57€, et CHARGE Madame le Maire des formalités liées à cette décision

Le Maire constate avec plaisir et souligne l'importance de la bonne tenue des budgets avec une section de fonctionnement largement autofinancée, et l'importance de monter des dossiers de subvention, tout en gardant une rigueur budgétaire. Le Maire remercie la commission finances du travail effectué sur le budget et notre Secrétaire Générale, pour le suivi et sa veille à la bonne exécution des finances, ainsi qu'aux élus qui négocient toute l'année des tarifs auprès de nos fournisseurs.

Rectification du règlement du cimetière communal (délibération n°2020-019)

Le Maire précise qu'une petite erreur s'était glissée dans l'article 22 du règlement du cimetière lors de sa rédaction. En effet, la capacité d'accueil des cases du columbarium est bien de 4 urnes comme pour les cavurnes (et non pas 2).

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la modification de l'article 22 du règlement du cimetière comme précisé ci-dessus et CHARGE Madame le Maire ou sa 1^{ère} Adjointe des formalités liées à cette décision.

Régularisation des acquisitions de fin 2019 (délibération n°2020-020)

Le Maire expose les acquisitions qui ont dû être réalisées en fin d'année mais qui n'avaient pas fait l'objet de prévisions budgétaires. Il s'agit dans un premier temps de l'onduleur de la mairie qui ne fonctionnait plus suite aux coupures de courant lors des événements climatiques exceptionnels. Un nouvel onduleur a donc été acheté chez NewData au prix de 442,58€^{ETC} pour assurer la protection des données du serveur informatique.

Dans un second temps, le lourd travail de préparation de reliure des registres communaux qui n'avaient jamais été fait, a pu être terminé pour les arrêtés du Maire des années 2014 à 2019 et des années 2017 à 2019 pour les délibérations. Pour rappel, ces registres doivent être mis à la

reliure chaque année. Ces reliures avaient été budgétisées, il s'agit ici de valider cette dépense auprès de l'entreprise FabrègueDuo pour un total de 1 090,12^{€TTC} (908,43^{€HT}) pour ces 9 registres.

Enfin, il a été nécessaire de changer l'axe complet de la balayeuse (portée par le tracteur), pour cela le devis de l'entreprise Jean BOUVIER a été validé au tarif de 996,72^{€HT} (1196,06^{€TTC})

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE les acquisitions exposées ci-dessus et CHARGE Madame le Maire ou ses Adjoints, chacun dans sa compétences de délégation, des formalités liées à ces décisions.

Base de Loisirs : Acquisitions équipements de loisirs (délibération n°2020-021)

Jennifer SEVE, Adjointe au Maire en charge de la gestion de la base de loisirs, présente à l'Assemblée les travaux de la commission du lac, avec notamment la poursuite du programme d'acquisition annuelle de tables en pierre de pique-nique et de jeux pour enfants. Dans ce cadre, le devis de l'entreprise KGMAT a été validé pour un total de 1 935^{€HT} (2 322^{€TTC}) comprenant une table de pique-nique (800^{€HT}), 2 jeux à ressort (petite oie et rhinocéros) (450^{€HT} l'unité) et 235^{€HT} de frais de port (et 2 lots de 500 sacs-gants pour hygiène canine offerts par le fournisseur).

Pour compléter le programme d'investissement, la commission propose au Conseil l'acquisition de 2 agrès supplémentaires pour l'espace ouvert et gratuit de Fitness (1 vélo et 1 rodéo) pour un total de 2 702^{€HT} (3 242,40^{€TTC}) incluant 720^{€HT} de frais de pose sur plot béton avec 2 panneaux sur poteau offerts pour les consignes QRcodes correspondantes.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE les acquisitions exposées ci-dessus et CHARGE Madame le Maire ou son Adjointe en charge de la base de loisirs, des formalités liées à ces décisions.

RH : poste administratif supplémentaire (délibération n°2020-022)

Le Maire rappelle au Conseil que notre renfort administratif mis à disposition par le Centre de Gestion, avait été renouvelé jusqu'au 31 mars. Cette personne est appliquée dans son travail, réside à proximité et s'est montrée satisfaite des 21h proposées sans chercher à compléter ce temps de travail ce qui présage un engagement sur la durée. Celle-ci à la charge des réservations du lac, de la régie de la base de loisirs, et de la partie administrative du service périscolaire et des associations.

Le Maire précise que le Département a informé récemment que les collectivités pouvait bénéficier de contrats aidés pour un minimum 20h et un maximum de 26h ce qui pourrait tout-à-fait correspondre à notre besoin. Le Maire propose donc de renouveler cette mise à disposition par le biais du CDG38 jusqu'à fin mai pour permettre d'envisager la mise en place de ce type de contrat, avec une possibilité de reconduire cette mise à disposition jusqu'à la fin de l'année si nous n'arrivons pas à mettre en place un contrat aidé d'ici-là.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE le renouvellement de la mise à disposition du renfort administratif pour 2 mois avec extension possible jusqu'à la fin de l'année, DECIDE de recourir, si cela est possible, à un contrat aidé pour une durée de 3 ans si possible (pour la durée maximum possible en tout état de cause) pour un agent administratif à temps non-complet (21h hebdomadaires), CHARGE Madame le Maire ou son Adjointe en charge de la base de loisirs, des formalités liées à ces décisions, et l'autorise à signer tout document nécessaire (avenant, convention, contrat) à l'exécution de ces décisions.

Le Maire précise que les horaires des agents techniques ont été revus pour harmoniser les 3 agents de ce service (2 agents et 1 apprenti) qui désormais travaillent du lundi matin au vendredi midi (4jrs ½ par semaine) avec récupération un vendredi par mois pour obtenir un total de 35h hebdomadaires. Le Maire relève toutefois quelques difficultés pour notre apprenti à se positionner dans un esprit correspondant à ses futures fonctions liées à sa formation aboutissant normalement au titre de chef d'équipe.

Élections : organisation du scrutin municipal

Le Maire rappelle que le dimanche 15 mars et le dimanche 22 mars auront lieu les élections municipales pour lesquelles le bureau de vote est désormais fixé en mairie dans la salle du conseil. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h, le Maire propose donc d'établir les tours de garde des assesseurs par tranche de 2h. Se proposent et sont retenus les conseillers suivants :

- ✓ de 8h à 10h : Bernard TRILLAT, Élodie CHABOUD, Martine RIZZON, Édith ROUX ;
- ✓ de 10h à 12h : Françoise BOUCHER, Chantal PEGOUD, Myriam TRILLAT ;
- ✓ de 12h à 14h : René HUBERT, Louis LE GUILLOU et Yves DURET ;
- ✓ de 14h à 16h : Hervé GROLEAU, Marc RIBET et Isabelle QUEYRON ;
- ✓ de 16h à 18h : Bernard Pierre, Céline REVOL et Bernard TRILLAT.

Le rendez-vous pour la mise en place est fixé la veille à 10h30 en mairie.

Questions Diverses

- Logements du Clos de la Cure : Céline REVOL précise que le logement avec balcon est loué depuis le 1^{er} mars, celui du bas (PMR) est pris à partir du 15 mars, et pour le logement terrasse des dossiers ont été reçus mais aucun ne répond à la volonté de privilégier un couple avec enfant(s), cette location reste donc vacante à ce jour.

- Entretien des abords de voirie : Bernard TRILLAT expose la problématique rencontrée quartier d'Avaux avec des débordements récurrents des caniveaux, rendant nécessaire la réalisation d'une tranchée besoin de faire une tranchée au niveau du chemin du Fallot. Pour cela, 2 devis ont été validés, celui de l'entreprise Gros pour un montant de 1 116^{€TTC} et celui de l'entreprise PERRIN pour un total de 495,68^{€TTC}.

- Participation financière aux gymnases des lycéens et collégiens : René HUBERT présente le bilan de fin de mandat du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) du gymnase du Lycée Pravaz en tenant à souligner le remarquable travail de gestion de la Présidente Mme CHAIX-TEPPAZ. La reconduction de la participation des communes a été votée à hauteur de 124€ en moyenne pour un total de 814 élèves contre 751 l'année passée (34 communes participent au financement de ce gymnase). La commune de Romagnieu comptabilise 29 Lycéens concernés avec une participation au titre de l'année 2018-2019 s'élevant à 3 321[€]. L'Adjoint au Maire précise que tous les sols ont été refaits il y a 2 ans et, cette année, le système des badges a été mis en place. La Présidente ne se représentant pas au SIVU, il faut donc trouver une autre personne pour assurer ces fonctions.

Concernant la participation au SIVU des gymnases du Collège la Forêt, la participation de Romagnieu s'élève à 303,80[€] pour un total de 7 élèves pour le gymnase de Saint-Genix Les Villages au titre de l'année scolaire 2019-2020 ; et à 65,45[€] pour un total de 5 élèves pour le gymnase d'Aoste. L'ensemble représente donc la somme de 369,25[€].

- Groupement d'achat d'électricité : Yves DURET précise que les 2 tarifs jaunes passent actuellement par le groupement d'achat d'électricité du syndicat « Territoire d'Energie de

l'Isère (TE38) » (anciennement SEDI). Ce syndicat propose d'élargir ce groupement d'achat à tous les bâtiments (tarifs bleus). Cette option nécessite la signature d'un mandat pour les autoriser à lancer la consultation auprès des fournisseurs d'énergie. Vu la complexité pour appréhender les avantages/inconvénients d'élargir ce groupement d'achats, ce point sera revu prochainement. Yves DURET précise que le syndicat organise fin mai des rassemblements territoriaux pour préparer les élections du président du TE38 (ex-SEDI).

- Patrick CHATAIN tient à présenter ses excuses pour ses dernières absences et remercie le Maire et l'ensemble du Conseil pour leur confiance et souhaite à tous une bonne continuation. Élodie CHABOUD, Myriam TRILLAT, Nathalie REVOL et Françoise BOUCHER s'associent à lui pour communiquer leurs bons vœux de poursuite aux membres de l'équipe qui repartent pour un nouveau mandat. Jennifer SEVE précise rester volontaire pour les animations au lac et souhaite une bonne continuation à tous dans leurs projets respectifs.

Affaires scolaires et périscolaires : Chantal PEGOUD précise que le mercredi 11 mars aura lieu la session-rappel de l'initiation aux 1^{ers} secours par la Croix-Rouge Française à destination des agents périscolaires et du prestataire de service en charge de la cuisine. Elle informe de même que la Directrice de l'école sera en mairie les 12 et 13 mars en stage dans le cadre de ses fonctions. Enfin, une commande de petites fournitures de loisirs (ballons, jeux créatifs, Lègos® ...) a été passée pour la garderie périscolaire pour un total de 266,22^{€ TTC} ; et il a été nécessaire de procéder au changement des goupilles et plastiques du mixer à soupe de la cantine.

Le Maire, en clôture de cette séance, revêt son écharpe pour exprimer son émotion et ses regrets pour cette fin de mandat après 6 ans (3 pour certains) passés ensemble avec un sentiment général de plaisir se dégageant de ce bilan, avec une pensée aussi pour Florent PEYRAUD-MAGNIN qui a participé à ce Conseil ; mais aussi et surtout une très bonne ambiance de travail, et espère trouver la même chose avec la nouvelle équipe. Est partagé le souvenir de ce début de mandat compliqué avec une pensée pour Denis, et malgré un parcours chargé en émotions, au final une belle réussite collective. Pour tous, Céline REVOL exprime ses remerciements de la confiance et du soutien ainsi apporté en précisant que le décès de notre ancien Maire, Denis GUILLET et la gestion de la Cure, ont été 2 moments marquants, vécus comme des épreuves, mais reste positive et contente de la finalité de la Cure même si cela a été particulièrement et humainement parlant compliqué. Le Maire tient à verbaliser ses remerciements à l'ensemble des conseillers pour leur soutien, leur assiduité, leurs participations à des séances de conseils constructifs avec de beaux compromis pour avancer au niveau du lac, des écoles, du social (en associant les membres extérieurs des commissions communales), des constructions, Elle remercie aussi les conseillers pour leur discrétion, qualité importante, pour l'esprit jovial qui a régné tout au long de ce mandat où chacun a pu trouver sa place, se félicitant d'un bel esprit d'équipe, de l'enthousiasme collectif.

Ses remerciements sont de même exprimés aux agents pour leur écoute, leur disponibilité, le climat de confiance et les bonnes relations entretenues, leur assiduité, ... tout cela faisant parti d'un ensemble qui aide aussi à avancer, et précise qu'on peut être fiers de notre contexte de travail.

Céline REVOL poursuit en précisant être toujours aussi passionnée, et tient à préciser qu'elle respecte, même si elle regrette ceux qui ne renouvèlent pas leur mandat, et remercie ceux qui repartent pour une nouvelle aventure. A cette occasion, elle souhaite faire un petit « plus » pour ses 2 adjoints pour qui se termine ainsi leur mandat, en leur offrant une Marianne en fer forgée. Une attention particulière est adressée à René HUBERT par Céline en lui offrant un trousseau de clefs (à l'image d'un surnom très affectueusement donné à cette occasion le qualifiant de Monsieur « passe-partout ». Ce trousseau portent les clefs de la sagesse, de la

disponibilité, celle de l'écoute, de la confiance, du Maître de la fête et des cérémonies, clef de l'humilité, clef du savoir, de l'engagement, de « Monsieur Bricole » (surnom tout aussi affectueux) pour le char de Romagnieu et la clef du regret pour finir, regret de le voir quitter cette belle aventure. Le Conseil se termine ainsi, chargé d'émotions autour d'une collation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève ainsi la séance à 21h45.

Vu pour être affiché et publié le 10 mars 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Céline REVOL



